

PROCÈS-VERBAL

Bureau syndical du 21 janvier 2026

Membres			
Luc	DELLA-VALLE	Déols	Présent
Nicolas	THOMAS	Buzançais	Excusé
Michel	GEORJON	Châteauroux	Présent
Régis	BLANCHET	Conseil départemental	Présent
Jean	PINIER	Étrechet	Excusé
Gilles	CARANTON	Ardentes	Excusé
Martine	LACOTTE	Coings	Absente
Christian	BARON	Diors	Excusé
Jacques	BREUILLAUD	Jeu-les-Bois	Excusé
Jean-Michel	FORT	Le Poinçonnet	Présent
Christine	RENAUDET	Montierchaume	Présente
Ludovic	RÉAU	Saint-Maur	Excusé
Patrice	BOIRON	Neuillay-les-Bois	Présent
Bruno	MARDELLE	Niherne	Excusé
Christophe	VANDAELE	Vendœuvres	Présent
Xavier	ELBAZ	Villedieu-sur-Indre	Présent

Invités	
Christophe AUFRÈRE	Présent

Le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Luc DELLA-VALLE

La séance est ouverte par le Président Monsieur Luc DELLA-VALLE à 18 heures 00 dans la salle de réunion du Pays Castelroussin Val de l'Indre à Châteauroux.

Point n°1 : approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 18 novembre 2025

Les membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal du 18 novembre 2025 à l'unanimité.

Point n°2 : validation de l'ordre du jour du prochain Comité syndical du 11 février 2026 à NIHERNE

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente l'ordre du jour du prochain Comité Syndical fixé le 11 février 2026. Cette réunion se déroulera à NIHERNE (Salle des Fêtes – le Scén'art – 1 place de l'Eglise). L'heure de la réunion est avancée à 17h00.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 3 décembre 2025
3. Approbation du compte financier unique (CFU) 2025
4. Approbation de l'affectation des résultats 2025
5. Approbation du budget primitif 2026
6. Nomenclature comptable M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
7. Approbation du plan de financement du projet d'alternative complémentaire à l'aide alimentaire porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre
8. Approbation du plan de financement de l'opération collective pour la restauration de mares à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre (A vos mares, prêts, restaurez !)
9. Validation de la convention annuelle avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre
10. Proposition de communication du Pays Castelroussin Val de l'Indre destinée aux élus et futurs membres du Comité Syndical en 2026
11. Agenda suite aux élections municipales 2026
12. Questions diverses.
13. Restitution de l'étude sur les pollutions lumineuses menées sur le territoire par le CEREMA

A noter que le dernier point est prévu à partir de 18h. Il s'agit d'une restitution de l'étude, destinée aux élus du Comité Syndical, sur une durée réduite. Une réunion de restitution plus longue et complète, ouverte aux élus mais également aux techniciens des communes et aux partenaires, est fixée le 12 février à 9h30 à DEOLS (l'invitation a été diffusée le 9 janvier 2026).

Les membres du Bureau Syndical approuvent l'ordre du jour du prochain Comité Syndical à l'unanimité.

Point n°3 : Examen du compte financier unique (CFU) et de l'affectation des résultats 2025

Monsieur Luc DELLA-VALLE a présenté en séance les éléments communiqués relatifs au compte financier unique (CFU) et à l'affectation des résultats 2025. Les tableaux synthétiques présentés résument le compte financier unique (CFU) du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Les résultats budgétaires présentés sont globalement positifs grâce aux recettes perçues notamment en toute fin d'année grâce au travail poussé effectué auprès des financeurs (Natura 2000 : 152 813,76 € ; LEADER : 41 823,96 € ; labellisation de niveau 2 du PAT : 42 421,20 €).

Ils font suite également à des économies réalisées et de nouvelles recettes obtenues pour financer les projets portés par le Pays. Ainsi il n'a pas été nécessaire de recourir à une nouvelle ligne de trésorerie, malgré la situation budgétaire parfois tendue mais qui s'est améliorée en toute fin d'année ce qui va permettre de débiter l'année 2026 sereinement et d'engager les projets prévus et planifiés.

Compte financier unique 2025 (version provisoire) :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	808 348,43	103 568,58	911 917,01
Titres de recettes émis (b)	691 764,04	35 760,57	727 524,61
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	691 764,04	35 760,57	727 524,61
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	808 348,43	103 568,58	911 917,01
Mandats émis (f)	657 886,99	9 518,84	667 405,83
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	657 886,99	9 518,84	667 405,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	33 877,05	26 241,75	60 118,78
(h - d) Déficit			

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 691 764,04 euros et les dépenses à 657 886,99 euros, soit un excédent de 33 877,05 euros.

En investissement, les recettes s'élèvent à 35 760,57 euros et les dépenses à 9 518,84 euros, soit un excédent de 26 241,75 euros.

Budget Vert 2025 :

Depuis 2025 le Pays Castelroussin Val de l'Indre est dans l'obligation de présenter une annexe sur l'« Impact du budget pour la transition écologique » (budget vert). Cette disposition concerne uniquement les dépenses d'investissement.

Les axes suivants des objectifs de transition écologique sont concernés :

- Axe 1 - atténuation du changement climatique
- Axe 6 - préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour rappel à compter du CFU 2027 seront également visés les axes suivants :

- Axe 2 adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Axe 3 gestion des ressources en eau
- Axe 4 transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- Axe 5 prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols.

Pour le Pays, il s'agit des comptes 2031 « Frais d'études ». Sur le compte financier unique 2025 les études suivantes sont prises en considération :

- INDRE NATURE – Etude trame noire. Carte de sensibilité à la pollution lumineuse sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- CEREMA – Etude trame noire (phase 1). Cartographie des points de conflits de pollution lumineuse.

Que ce soit sur l'axe 1 (atténuation du changement climatique) et sur l'axe 6 (préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles), il est proposé de classer les études en fonction de leur impact pour la transition écologique selon le tableau suivant :

	Total des dépenses mandatées	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Indre Nature - Carte de sensibilité à la pollution lumineuse	1 320.00 €	1 320.00 €			
CEREMA (phase 1) - Cartographie des points de conflits à la pollution lumineuse	5 400.00 €	5 400,00 €			
	6 720.00 €				

A compter du CFU 2025, pour le Pays les comptes suivants sont également à classer au titre du Budget Vert (hors remboursements d'emprunts) : Matériels informatiques et Concessions, droits similaires.

Que ce soit sur l'axe 1 (atténuation du changement climatique) et sur l'axe 6 (préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles), il est proposé de classer ces dépenses en fonction de leur impact pour la transition écologique selon le tableau suivant :

Type de dépenses	Total des dépenses mandatées	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
AUCHAN - Ordinateur MB - ASUS N3704YA-BX148W	679,99 €			679,99 €	
AUCHAN - Ecran ordinateur MB Samsung LS27C310AUXEN	139,99 €			139,99 €	
AUCHAN - Ordinateur EJV - ASUS S1502YA-NJ591W	599,99 €			599,99 €	
	1 419,97 €				
Viaduc - Réservation nom de domaine : Pays Castelroussin Val de l'Indre - Engagement 5 ans	644,40 €			644,40 €	
Auchan - Microsoft office 2019 - Home Stud P8	149,00 €			149,00 €	
Verifone - Payment BV DBA 2CHECKOUT - Antivirus BITDEFENDER GRAVITY ZONE business Sécurité	585,47 €			585,47 €	
	1 378,87 €				

Affectation des résultats 2025 :

16000 PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL
Excédent 2024 repris	97 365,43	Excédent 2024 repris	66 185,88	163 551,31
Recettes 2025	691 764,04	Recettes 2025	35 760,57	727 524,61
Sous total	789 129,47	Sous total	101 946,45	891 075,92
Déficit 2024 repris	0	Déficit 2024 repris	0	0
Dépenses 2025	657 886,99	Dépenses 2025	9 518,84	667 405,83
Sous total	657 886,99	Sous-total	9 518,84	667 405,83
Excédent de fonctionnement 2025	33 877,05	Excédent d'investissement 2025	26 241,75	60 118,78
Excédent à reporter	131 242,48	Excédent à reporter	92 427,61	223 670,09

Au résultat de clôture de l'exercice 2025 est ajoutée la reprise des résultats 2024, à savoir :

- un excédent de 97 365,43 euros en fonctionnement
- un excédent de 66 185,88 euros en investissement.

Les résultats de clôture 2025 sont les suivants :

- un excédent de 131 242,48 euros en fonctionnement
- un excédent de 92 427,61 euros en investissement.

Après examen des éléments présentés, les membres du bureau prennent acte de l'ensemble de ces informations qui feront l'objet d'une présentation détaillée pour validation lors du prochain comité syndical du 11 février 2026. Ces éléments seront présentés, comme les années antérieures, par le premier vice-président du Pays.

Point n°4 : Examen de la construction du budget primitif 2026

Monsieur Luc DELLA-VALLE procède à la présentation détaillée des budgets de fonctionnement et d'investissement conformément aux documents transmis aux membres du Bureau avant la réunion.

Pour rappel, le calendrier d'élaboration du budget primitif 2026 est le suivant :

- 18 nov. 2025 : examen du ROB en bureau syndical
- 3 déc. 2025 : examen du ROB en comité syndical
- 21 janvier 2026 : examen du BP2026 en bureau syndical
- 11 février 2026 : vote du BP 2026 prévu en comité syndical.

Les principaux points suivants sont à noter pour le budget primitif 2026 du syndicat :

Section de fonctionnement : 756 259,29 euros

Dépenses

- ⇒ Compte 60 : achats et variation des stocks : budget maintenu avec quelques marges de sécurité sur certains postes afin d'anticiper les augmentations possibles dans le contexte d'incertitude (attente du PLF 2026 non voté à ce jour).

En 60623 : hausse marquée afin d'intégrer les dépenses d'alimentation prévues pour des actions financées par ailleurs dans le cadre du PAT.

En 60628 : fourniture pour les projets de plantations (montant prévu en baisse).

⇒ Compte 61 : services extérieurs :

- En 611 : budget en baisse en prévision pour les contrats de prestation de services (suivis naturalistes du site Natura 2000, accompagnement technique pour les MAEC, ...).
- En 61521 : budget maintenu pour l'achat des plants dans le cadre de l'opération « Voulez-vous (re)planter des haies ? ».
- En 617 : budget en hausse marquée afin de financer les études prévues dans le domaine de l'environnement (PNA vallée de l'Indre, ABiC de la CCVIB, nouvelle opération « Voulez-vous planter des haies ? », ...) et permettre la poursuite de nouvelles actions pour la mise en œuvre du PAT (projets financés par ailleurs).

⇒ Compte 62 : autres services extérieurs :

- En 6228 : budget maintenu pour l'accompagnement technique auprès du Pays pour les MAEC 2025 assuré par les chambres d'agriculture 36 et 37.
- En 6238 : budget en baisse en 2026 pour les actions de communication liées à Natura 2000 ; sont également prévues d'autres dépenses liées à des actions et outils de communication sur les missions portées par le Pays.
- En 6281 : budget maintenu pour l'adhésion à diverses structures.

⇒ Compte 63 : hausse modérée prévue des cotisations et taxe foncière payée à l'OPAC 36.

⇒ Compte 64 : l'évolution des dépenses de personnel prend en compte :

- le maintien des effectifs au niveau actuel (6 ETP) ainsi que le recrutement d'un stagiaire afin d'apporter un appui ponctuel pour les nouvelles missions liées à l'environnement (poste financé par ailleurs) ;
- une augmentation contenue des charges de personnel, liée à une revalorisation des IFSE (indemnités de fonction, de sujétion et d'expertise) de certains agents qui n'avaient fait l'objet d'aucune évolution récente, évolution justifiée par l'ancienneté des agents et l'activité soutenue des actions du syndicat en 2025 et prévue en 2026 ;
- des évolutions salariales prévues pour certains agents (changement d'échelon), voire, le cas échéant, une éventuelle évolution du point d'indice pour prendre en compte l'inflation.

La part des charges de personnel, qui représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement, s'établissait à 56,33% sur la période 2018-2024. Elle devrait connaître une baisse prévisionnelle pour l'année 2026 pour s'établir en proportion à environ 50 - 52 %.

⇒ Compte 68 : légère hausse du budget prévue, conformément aux prévisions établies avec les services fiscaux, pour les dotations aux amortissements et aux provisions.

⇒ Comptes 65 et 66 : prévisions maintenues avec une marge potentielle pour anticiper les hausses éventuelles dues à l'inflation.

Recettes

⇒ Résultat reporté : l'excédent de l'année 2025 a été reporté.

⇒ Compte 70 : produits des services et ventes diverses : hausse importante intégrant les produits des ventes des jeux Bordier, ainsi que les prestations de créations graphiques du syndicat (mise en page de bulletins municipaux - 3 communes bénéficiaires en 2025).

⇒ Compte 74 : dotations et participations :

- 7472 : Région, DREAL et DRAAF : Animation territoriale du CRST, nouvelle opération « haies », animation et actions TVB, animation et actions du PAT et animation du site Natura 2000 et du PAEC ; baisse par rapport aux recettes constatées en 2025 qui a été une année exceptionnelle de « rattrapage ».
- 7473 : contribution inchangée du Conseil Départemental de l'Indre, intégrant toutefois la participation exceptionnelle pour la réalisation des jeux Bordier.
- 74748 : Leader : premières subventions prévues sur la nouvelle programmation.
- 74758 : contributions des EPCI maintenue conformément aux dispositions validées lors de l'examen du ROB (2,2941 euros par habitant), d'où les montants par EPCI suivants :
 - 173 004,96 euros pour Châteauroux Métropole
 - 31 461,29 euros pour la CCVIB.

Il est également pris en compte sur cette ligne la participation des communes de la CCVIB dans le cadre de l'ABiC en 2026.

- 7477 : Fonds structurels européens (FEADER hors Leader) : subventions à recevoir portant sur les prestations suivantes : animation Natura 2000 et animation du PAEC pour le solde des années 2023 et 2024 ainsi que la totalité de l'année 2025.
- 7478 : autres organismes : sont prévus les paiements pour la participation annuelle de l'ADEME pour l'animation du COT EnR, de l'Etat au titre de l'ingénierie du Fonds Vert et le solde des subventions à percevoir pour la mise en œuvre du projet PNA dans le cadre de Natura 2000.
- 7488 : autres participations : elles concernent les bénéficiaires de l'opération « Voulez-vous (re)planter des haies ? » qui contribuent aux dépenses des plants et fournitures et à l'animation TVB, ainsi que les premiers bénéficiaires potentiels de l'AAP « mares ».

⇒ Compte 75 : autres produits : loyer de l'association A3P hébergée dans les locaux du Pays ; il a été convenu avec l'A3P une hausse du loyer (inchangé depuis 2007) à hauteur de 350 €/mois.

Section d'investissement : 131 040,85 euros

Dépenses

⇒ Compte 20 : immobilisations incorporelles :

- 202 : Maintien d'une enveloppe pour lancer, le cas échéant, la mise à jour, établir un bilan intermédiaire ou travailler sur une thématique spécifique pour le suivi du SCoT.
- 2031 : Budget prévu pour la finalisation de l'étude sur les pollutions lumineuses menée par le CEREMA.
- 2051 : budget fixé pour le financement du contrat avec les éditions BORDIER pour la mise en œuvre et la réalisation des jeux élaborés à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

⇒ Compte 21 : immobilisations corporelles :

- Maintien d'un budget pour l'acquisition de matériels de bureau et informatique, afin de permettre le renouvellement du matériel parfois ancien, et pour l'équipement du réseau téléphonique afin de renforcer la sécurité informatique du réseau.

Recettes

- ⇒ Résultat reporté : l'excédent de l'année 2025 a été reporté.
- ⇒ Compte 28 : budget prévu en hausse conformément aux prévisions établies avec les services fiscaux pour les amortissements des immobilisations.
- ⇒ Compte 10 : montant de FCTVA prévu au plus juste.
- ⇒ Compte 21 : maintien d'un budget modeste mobilisable en cas de nécessité.

Il est donc proposé que les éléments présentés soient repris pour l'élaboration du Budget Primitif 2026 qui sera soumis au vote lors du Comité Syndical du 11 février 2026.

Enfin, depuis le basculement à la nomenclature M57 le 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire que le Syndicat du Pays Castelroussin Val de l'Indre définisse la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. C'est dans ce cadre qu'il sera également proposé, en complément du vote du Budget Primitif et comme les précédentes années, d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Après examen, les membres du Bureau Syndical prennent acte de l'ensemble des éléments présentés et donnent leur accord pour cette présentation lors du Comité Syndical du 11 février 2026 pour l'élaboration du Budget Primitif 2026 d'une part et la proposition de fongibilité dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) d'autre part.

Point n°5 : CRST 2025-2028 : Point d'avancement sur l'engagement des projets – validation des nouveaux dossiers

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que les réunions du Bureau Syndical sont l'occasion de faire un point d'étape de l'engagement général des crédits de chaque CRST et, le cas échéant, valider des évolutions ou de nouveaux dossiers non identifiés lors de l'élaboration et la validation des maquettes financières. Pour mémoire, les engagements financiers de la Région au titre des CRST s'élèvent globalement pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre à 16 282 000 € pour la période 2025-2031 (montant global similaire à la période 2018-2024).

Monsieur Christophe AUFRERE effectue ensuite un point par territoire. Il rappelle tout d'abord qu'une partie des financements est réservée à l'échelle du Pays sur la période de 6 ans, dans le cadre de la convention Région-Territoires validée le 31 janvier 2025, à savoir :

- 650 000 € pour le dispositif A Vos ID. :

Dossier engagé à ce jour : 1 dossier (Région – animation du réseau Oxygène) – taux d'engagement de 3,8%.

Nouveau dossier à valider : projet porté par l'association « Société d'Agriculture de l'Indre » => « Maintenant à vos côtés ». Ce dossier fait l'objet d'un avis favorable pour un financement potentiel au titre du dispositif A VOS ID, sous réserve de l'accord des autres Pays de l'Indre (il s'agit d'un projet à portée départementale) et de celui de la Région Centre Val de Loire.

- 632 000 € sont affectés pour les missions et les actions portées à l'échelle du Pays, dont 210 000 € (35 000 € par an) pour le financement de l'animation territoriale des CRST.

A ce jour, environ 22,6% de ces crédits sont engagés ou en cours d'engagement (CPR programmée par la Région). Ils correspondent à 7 dossiers identifiés.

Pour ce qui concerne les nouveaux CRST signés à l'échelle des EPCI pour une première période de 3 ans (7 mai 2025 – 7 mai 2028), ils représentent environ 7,5 millions d'euros.

Ceux-ci sont répartis comme suit :

- 18 projets identifiés pour un montant global de 1 462 600 € affectés au CRST de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.
Au 07/01/2026, 8 dossiers sont validés, le taux d'engagement est de 14,4%.
Nouveaux dossiers à valider :
 - o Villedieu-sur-Indre – création d'une aire de covoiturage.
Le projet est abandonné.
 - o Projet agricole porté par l'EARL Forges – La Chapelle-Orthemale « distributeurs de céréales ». Ce dossier fait l'objet d'un avis favorable pour un financement potentiel au titre du CRST, sous réserve de l'accord du Bureau Communautaire de la CCVIB.
- 44 projets identifiés pour un montant global de 6 079 900 € affectés au CRST de Châteauroux Métropole.
Au 07/01/2026, 13 dossiers sont validés, le taux d'engagement est de 38,0%.
Nouveau dossier à valider : aucun nouveau dossier présenté.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte des informations présentées concernant le point d'avancement sur l'engagement des projets et la validation des nouveaux dossiers dans le cadre des CRST 2025-2028.

Point n°6 : Point d'information sur les actions lancées en lien avec l'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays).

Accueil du Congrès Annuel des Pôles Territoriaux et des Pays les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux :

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Pays accueillera les 24 et 25 septembre 2026 le Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays. Après Bordeaux, Nancy, Dijon et La Rochelle, il s'agira de la 5ème édition qui se tiendra donc à Châteauroux. Le Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays représente le temps fort des élus et acteurs du développement local et des transitions, réunis pour échanger, participer et contribuer aux enjeux des territoires ruraux.

Ce grand évènement, qui se déroulera dans les locaux de la Cité du Numérique à Châteauroux, et dans d'autres salles proches dans le quartier Balsan, doit réunir environ 400 élus et partenaires venus de toute la France.

Le calendrier, environ six mois après les élections municipales en 2026, permettra également aux élus, anciens et nouveaux, de s'approprier les sujets portés actuellement et prévus dans les prochaines années par les Pays et PETR de France, et notamment le Pays Castelroussin Val de l'Indre au niveau local.

Monsieur Christophe AUFRERE rappelle que la communication de l'évènement, le site internet, les inscriptions, le budget, ... seront gérés par l'ANPP. Il présente le projet de programme prévisionnel, qui va faire l'objet de précisions dans les prochaines semaines sous le pilotage de l'ANPP :

- Pré-rencontre le 23 septembre prévue de 19h00 à 21h30

Lieu : Châteauroux – château Raoul

(environ 30-40 personnes : organisateurs, élus du territoire, intervenants)

- Journée 1 (24/09/2025)

Animation assurée par Ludovic MESNARD, Directeur délégué et rédacteur en chef du journal « L'Echo du Berry ».

Pour rappel toutes les sessions plénières se dérouleront à l'amphithéâtre de la cité du numérique.

09h30 : Ouverture

- Gil AVEROUS, Maire, Président de Châteauroux Métropole
- Marc FLEURET, Président du Conseil départemental de l'Indre
- François BONNEAU, Président du Conseil régional Centre - Val de Loire
- François JOLIVET, Député de l'Indre
- Luc DELLA-VALLE, Président du Pays Castelroussin, 1er adjoint maire de Déols
- Mélanie THOMIN, Présidente ANPP - Territoires de projet

Puis 2 tables rondes sont prévues sur le thème du récit territorial.

Après le déjeuner, des ateliers sont prévus (lieux pour les ateliers : CCI (2 salles), CES (1 salle), Balsané (1 salle) et Village by CA (1 salle)).

Ensuite des visites sont en cours de préparation (horaires : 15h45-18h30), l'organisation des visites sera prise en charge par l'office du tourisme (peut-être déplacements en bus mis à disposition par la CACM).

La journée se clôturera par un temps convivial avec remise de trophées et verre de l'amitié avec produits locaux, musique d'un groupe local. Quant au repas du soir, un accompagnement par l'office de tourisme pourra être assuré (en cours de confirmation).

- Journée 2 (25/09/2025)

Trois nouvelles tables rondes sont prévues en matinée. En parallèle un marché local est prévu qui devrait se tenir au parc Balsan (carreau Est). L'intervention d'une personnalité est pressentie (Michel DENISOT à confirmer).

La clôture est prévue à partir de 12h15 avec uniquement deux interventions :

- Luc DELLA-VALLE, Président du Pays Castelroussin, 1er adjoint maire de Déols
- Mélanie THOMIN, Présidente ANPP - Territoires de projet

La deuxième journée se clôture à 12h30 avec le repas sur la base d'une formule sur place ou à emporter. Une possibilité de prolonger le séjour est prévue avec inscription préalable qui sera gérée par l'office du Tourisme.

Réalisation des Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente en séance l'avancement pour la réalisation des Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre. En préambule un reportage tourné sur le Pays de Châlons-en-Champagne, qui a bénéficié des jeux Bordier en 2025, est projeté.

Pour mémoire le jury réuni nationalement le 8 juillet 2025 a retenu le dossier de candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Dès l'annonce, le Pays Castelroussin Val de l'Indre et les éditions Bordier ont convenu que la livraison et le lancement de la commercialisation des Jeux Bordier du Pays coïncide avec l'accueil par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux, du Congrès Annuel.

Le jeu sera édité à 3000 exemplaires (nouvelle commande possible en cas de succès).

Le plan de financement actualisé du projet est le suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants de subvention
Prestations de services : contrat signé avec les éditions Bordier	48 000 €HT	LEADER	32 000 €
		Conseil Départemental de l'Indre	1 000 € (à confirmer)
		Châteauroux Métropole	800 €
		Communauté de communes Val de l'Indre Brenne	800 €
		Autofinancement / reste à charge du Pays	23 000 €
Total	57 600 €TTC	Total	57 600 €

Monsieur Christophe AUFRERE rappelle ensuite le calendrier d'élaboration du projet :

- Rappel : Propositions de questions, thématiques, ... des communes.
Date limite : 31 décembre 2025
- Du 5 au 25 janvier 2026 : Jeu « concours » ouvert au public afin de solliciter des propositions (boîtes de jeu à gagner)
- finalisation du travail d'élaboration : modifications possibles jusqu'en février/mars 2026 au plus tard
- relecture / validation : fin mars/avril 2026
- Signature des « Bons à tirer » : courant mai 2026
- Livraison des Jeux Bordier : début sept => congrès annuel des 24-25/09/2026

Concernant la commercialisation, les canaux suivants sont prévus : collectivités (communes principalement); professionnels du tourisme, commerces (grandes enseignes et petits commerces de proximité), monde économique (entreprises locales); écoles et collèges (associations scolaires).

Il présente ensuite deux projets de simulation pour la fixation du prix de vente du jeu avec un scénario avec un prix de vente envisagé proposé à 22 euros pour le grand public et les communes et 10 euros pour les publics scolaires, et un second scénario proposé à 25 euros pour le grand public, 20 euros pour les communes et 20 euros pour les publics scolaires. Ce second scénario, privilégié et conseillé par les éditions Bordier, est validé.

Les autres points suivants ont été discutés et arrêtés :

- Composition comité de relecture (mobilisation prévue fin mars – début avril 2026) : 6 à 8 personnes volontaires au maximum.
 - o Pays (L. DELLA-VALLE, V. DEVINEAU, C. AUFRERE),
 - o les Amis de la Martinerie (JJ BERENGUIER),
 - o office de tourisme (A. ROUSSEAU ou un autre représentant),
 - o Indre Nature (F. LHERPINIERE),
 - o GHAB (L. MABILLE ou D. DUBANT, à confirmer).

D'autres participants intéressés et disponibles peuvent encore se proposer pour participer à ce comité de relecture.

- Maquette de la Boite du jeu : lors du Bureau Syndical du 18 novembre 2025, les grandes lignes du graphisme de la boite de jeu avaient été proposées et validées. Les éditeurs Bordier ont travaillé sur cette base et proposé une maquette qui reprend la représentation graphique avec les caractéristiques paysagères du territoire, ainsi que le nom de l'ensemble des 26 communes du Pays et de la rivière « l'Indre ». Cette proposition est validée.
- Maquette du plateau de jeu : plusieurs exemples déjà produits sont proposés. Celui reprenant les contours de chaque commune (limites communales), sur le modèle du Jeu du Pays de Châlons-en-Champagne, est validé.
- Communes / cartes « sites » à déterminer : entre 6 et 8 communes réparties de façon homogène sur le territoire doivent être choisies parmi les 26 communes du Pays. Le critère est déterminé en séance parmi ceux proposés (communes les plus peuplées, superficies des communes, paysages représentatifs du territoire). Cette dernière option est retenue et permet de répondre au besoin d'une bonne répartition à l'échelle du territoire. Les communes concernées sont les suivantes : Buzançais, Chézelles, Neuillay-les-Bois, Châteauroux, Diors et Jeu-les-Bois.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces points d'avancement concernant l'accueil du Congrès Annuel des Pôles Territoriaux et des Pays les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux et la réalisation des Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n°7: proposition de communication du Pays Castelroussin Val de l'Indre destinée aux élus et futurs membres du Comité Syndical en 2026

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente la proposition de communication du Pays Castelroussin Val de l'Indre, destinée aux élus et futurs membres du Comité Syndical en 2026.

Cette proposition a été adressée par l'ANPP. Il s'agit d'un livret proposé comme base de communication à destination des candidats aux élections du bloc local des 15 et 22 mars 2026. Il pourra être mobilisé à chaque étape du processus démocratique (campagne électorale donc et/ou suite à l'élection des conseils municipaux, puis à la désignation des conseillers communautaires, puis l'installation des conseils communautaires, à la désignation des délégués syndicaux/administrateurs, installation des nouvelles instances du territoire).

Objectifs :

- Faire connaître l'action du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Sensibiliser les candidats à cet échelon
- Mobiliser les candidats élus à se positionner pour siéger dans les instances.

Les parties en rouge sont celles à compléter par chaque Pays. Ce document n'est délibérément pas mis en page, afin que chaque Pays puisse y appliquer sa charte graphique. Ainsi le modèle de livret est disponible et modelable par chaque Pays. Le projet sera distribué aux membres du Comité Syndical lors de la prochaine réunion le 11 février, puis sera à disposition des futurs membres désignés suite aux élections municipales de mars prochain.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de cette proposition de communication du Pays Castelroussin Val de l'Indre, destinée aux élus et futurs membres du Comité Syndical en 2026.

Point n°8 : Agenda

Pour terminer Monsieur Luc DELLA-VALLE communique l'agenda des prochaines réunions des instances du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- Comité Syndical : mercredi 11 février 2026 à 17h00 à NIHERNE

Pour mémoire le calendrier des élections est fixé ainsi :

- élections municipales : 15 mars (1^{er} tour) et 22 mars (2^{ème} tour).
- installations des conseils communautaires des EPCI-FP : au plus tard le vendredi de la 4^{ème} semaine qui suit l'élection des maires, soit le 24 avril 2026
- réunions du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre :
 - Comité Syndical d'installation : mercredi 20 mai 2026 à 18h00.
Lieu pressenti : CHATEAUROUX (mairie – salle du conseil municipal – à confirmer)
 - Bureau Syndical : Juin 2026
Lieu : salle de réunion du Pays.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de l'ensemble des informations communiquées.

Point n°9 : Questions diverses.

Aucun autre point n'étant proposé, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h55.